

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent cinquante-deuxième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 13 juin 2011 à 16 h 30 et ajournée au lundi 27 juin 2011 à 16 heures, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 26 SEPTEMBRE 2011

Procès-verbal de la trois cent cinquante-deuxième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 13 juin 2011 à 16 h 30 et ajournée au lundi 27 juin 2011 à 16 heures, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

LUNDI – 13 JUIN 2011

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BELLEMARE, Guy Professeur – Département de relations industrielles	X	
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
CARLE, Christiane Membre socio-économique	X	
CHAPUT, Luc Professeur – Département des sciences administratives	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues	X	
CYR, Caroline Chargée de cours – Département de psychoéducation et de psychologie	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique		X
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

LUNDI – 13 JUIN 2011**PRÉSENT** **ABSENT****OBSERVATEURS :**

CHARPENTIER, Francis
Chargé de projet – Service des terrains et bâtiments

X

ROCHEFORT, Odette
Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

INVITÉS :

GOMMAH PETTRY, Jean-Richard
Secrétaire général de l'Université de Bangui

X

LABERGE, Murielle
Doyenne de la gestion académique

X (*point 10.1*)**SECRÉTAIRE :**

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

Procès-verbal de la trois cent cinquante-deuxième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 13 juin 2011 à 16 h 30 et ajournée au lundi 27 juin 2011 à 16 heures, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

REPRISE DE LA SÉANCE AJOURNÉE - LUNDI – 27 JUIN 2011

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BELLEMARE, Guy Professeur – Département de relations industrielles	X	
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
CARLE, Christiane Membre socio-économique		X
CHAPUT, Luc Professeur – Département des sciences administratives	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues	X	
CYR, Caroline Chargée de cours – Département de psychoéducation et de psychologie	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique		X
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

REPRISE DE LA SÉANCE AJOURNÉE - LUNDI – 27 JUIN 2011

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
<u>OBSERVATEURS :</u>		
CHARPENTIER, Francis Chargé de projet – Service des terrains et bâtiments		X
ROCHEFORT, Odette Technicienne – École multidisciplinaire de l’image		X
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	
<u>ATTACHÉE D’ADMINISTRATION :</u>		
AUGER, Mireille	X	

La présidente constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 35.

Elle souhaite de nouveau la bienvenue à monsieur Jean-Richard Gomah-Pettry, secrétaire général de l'Université de Bangui, en République centrafricaine, qui assiste pour la seconde fois à la réunion du conseil d'administration dans le cadre du stage en gouvernance qu'il réalise avec le secrétaire général.

À l'invitation de la présidente, le secrétaire général présente madame Mireille Auger, nouvellement engagée au secrétariat général à titre de surnuméraire, dans un poste d'attachée d'administration. Madame Auger, qui s'est notamment fait remarquer, dans la dernière année, par son travail dans le cadre des activités du 30^e anniversaire de l'Université dont la rédaction du livre souvenir produit à cette occasion, assistera principalement le secrétaire général dans la gestion des instances statutaires de l'Université dont le fonctionnement relève du Secrétariat général. Elle assumera également la coordination des processus d'attribution et de gestion des prix et des distinctions découlant de la Politique du même nom, de même qu'elle va apporter son soutien à la réalisation de plusieurs mandats sous la responsabilité du secrétariat général, dont celui de l'éthique de la recherche et des affaires juridiques.

1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent cinquante et unième (26 avril 2011) réunion
 - 2.1 Approbation
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions de la trois cent quarante-sixième (7 mars 2011) réunion du comité exécutif
- 4.- Affaires générales et corporatives
 - 4.1 Information de la présidente
 - 4.2 Information du recteur
 - 4.3 Planification stratégique
- 5.- Affaires académiques
 - 5.1 Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle
 - 5.2 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières
 - 5.3 Embauche d'un professeur régulier au Département de psychoéducation et de psychologie
 - 5.4 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences administratives
 - 5.5 Limitation des admissions aux trimestres d'automne au programme court de deuxième cycle en technopédagogie (0506)
 - 5.6 Limitation des admissions aux trimestres d'été au diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences comptables (comptabilité et pratique publique) – 3809

- 5.7 Modification aux conditions d'admission du certificat en soins infirmiers (4356) et du baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC) (7455), de même que l'ouverture des admissions au certificat en soins infirmiers (4356) au campus de Saint-Jérôme
- 5.8 Ouverture des admissions à la concentration en santé mentale et soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières
- 5.9 Regroupements des programmes de cycles supérieurs par responsable de programmes et par comité de programmes
- 5.10 Modification aux conditions d'admission du certificat en technologies de l'information (4802)
- 5.11 Modification aux conditions d'admission du certificat en informatique de gestion (4108)
- 5.12 Modification à la Politique d'éthique de la recherche avec les êtres humains – composition du comité d'éthique de la recherche
- 5.13 Embauche d'une professeure au Département de travail social
- 5.14 Embauche d'une professeure régulière en adaptation scolaire au Département des sciences de l'éducation
- 5.15 Embauche d'une professeure régulière en administration scolaire au Département des sciences de l'éducation
- 5.16 Embauche d'une professeure régulière en fondements de l'éducation au Département des sciences de l'éducation
- 5.17 Embauche d'un professeur suppléant en fondements des sciences infirmières au Département des sciences infirmières
- 6.- Affaires administratives et financières
 - 6.1 Acquisition d'un réseau de stockage de données et de serveurs
 - 6.2 Renouvellement des contrats d'assurance collective de l'Université du Québec au 1^{er} juin 2011
 - 6.3 Adjudication du contrat pour la fourniture de services en électricité
 - 6.4 Dotation du poste de directeur adjoint ou directrice adjointe du soutien aux études à Saint-Jérôme
- 7.- Nomination
 - 7.1 Nomination d'un membre au Comité de santé, sécurité et prévention
- 8.- Période d'information et questions
- 9.- Dépôt de documents
 - 9.1 Synthèse de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en travail social (3763 et 3563)
 - 9.2 Synthèse de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en éducation (3701-3503 (M.A.) et 3702 (M. Ed.))
 - 9.3 Calendrier des instances statutaires de l'UQO 2011-2012

9.4 Lettre du professeur honoraire Yves Asselin

10.- Relations de travail

10.1 Renouvellement de la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais

11.- Ajournement de la séance

12.- Prochaine réunion (26 septembre 2011)

13.- Clôture de la séance

La présidente avise le conseil qu'une proposition d'ajournement de la présente séance sera soumise pour permettre, notamment, à un moment ultérieur à convenir, le traitement des points déjà inscrits à l'ordre du jour, mais qui doivent être reportés à cause d'informations manquantes, soit les points 5.2 (Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières) et 5.13 (Embauche d'une professeure au Département de travail social). Le conseil sera également invité, lors de cette séance ajournée, à traiter d'un nouveau point, à 6.4, concernant l'engagement d'un directeur adjoint pour le campus de Saint-Jérôme.

Un membre propose de tenter d'estimer le temps requis de discussion pour chaque point retenu à l'ordre du jour et d'ajouter ces informations en marge de celui-ci, dans le but de faciliter la préparation et le déroulement des échanges. La présidente dit en prendre note et verra à examiner l'application de cette modalité avec le secrétaire général.

2.- **Procès-verbal de la trois cent cinquante et unième réunion (26 avril 2011)**2.1 **Approbation**

Sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent cinquante et unième réunion, et ce, sous réserve des modifications suivantes effectuées en séance :

- Supprimer les séries de trois points d'interrogation apparaissant aux pages CA-22 (6.11) et (6.12);
- Supprimer les séries de trois points d'interrogation apparaissant à la page CA-23 (4.4) et les remplacer par « recteur »;
- Supprimer les séries de trois points d'interrogation apparaissant à la page CA-25 (5.1) et CA-29 (5.9);
- Modifier « La commission des études doit formuler... » par « La commission des études a formulé... » à la page CA-25, point 5.1;
- Supprimer « à nouveau » à la page CA-16, premier paragraphe, première phrase.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quarante-septième réunion, les suites régulières ont été données et, plus particulièrement, en ce qui concerne :

Le point 4.6 (page CA-24) : le recteur confirme que la recommandation visant l'attribution, lors des collations des grades de l'automne 2011, de deux doctorats honoris causa de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais fut adoptée à l'unanimité par l'Assemblée des gouverneurs. Il ajoute que

plusieurs prix et distinctions découlant de la Politique relative aux prix et distinctions, dont les prix « employés d'honneur » et les titres de « Bâtisseurs » ont été remis lors d'une activité de reconnaissance du personnel qui avait lieu le 3 juin à Gatineau et le 10 juin à Saint-Jérôme;

Le point 6.1 (page CA-8) : le vice-recteur à l'administration et aux ressources confirme que les états financiers et les autorisations de virements interfonds de l'Université pour l'exercice 2009-2010, ont été adoptés par l'Assemblée des gouverneurs;

Le point 5.3 (page CA-26) : le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche porte à l'attention des membres du conseil d'administration que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Line Beauchamp, serait sur le point de signer les autorisations pour permettre à l'Université d'offrir le programme de maîtrise en sciences sociales du développement territorial;

Le point 5.9 (page CA-28) : il mentionne que la demande de financement concernant la création de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT), est présentement traitée par le Conseil du Trésor et que l'Université demeure toujours en attente d'une réponse;

Le point 5.14 (page CA-30) : il fait part des discussions ayant présentement cours concernant la mise en œuvre du rehaussement du contingentement dans le programme de baccalauréat en sciences infirmières, formation initiale, tel que le CA l'a autorisé lors de cette séance et des difficultés observées depuis compte tenu du fait que la direction du Département sera orpheline, à compter du 1^{er} juillet prochain, aucun professeur n'ayant manifesté un intérêt pour en assumer la responsabilité. Il explique que cette situation vient entre autres compromettre la capacité de l'Université à développer des nouveaux milieux de stage pour les étudiants qui pourraient bénéficier de la hausse de ce contingentement;

Le point 6.4 (page CA-9) : il précise que le poste de dépenses concernant les bourses octroyées aux étudiants, l'année dernière, avait fait l'objet d'une surbudgétisation, ce qui vient expliquer l'écart observé et sur lequel un membre du conseil avait attiré l'attention lors de la discussion sur le budget. Le montant réellement déboursé était plutôt de l'ordre de 57 000 \$. Le recteur rappelle que la Fondation de l'Université donne plus d'un quart de million de dollars annuellement en bourses destinées aux étudiants;

Le point 8 (page CA-31) : le membre qui avait évoqué, lors de cette séance, un problème concernant les modalités de configuration des accès au site des comités de l'Université, se dit en désaccord avec les explications reçues du secrétaire général en ce que, selon lui, le mot de passe que chaque utilisateur crée pour accéder au site protégé des « Comités et groupes de travail de l'UQO », n'est pas confidentiel. Il propose donc qu'une modification soit apportée par le STI pour corriger cette anomalie. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources intervient pour expliquer que le logiciel utilisé est le même que celui utilisé par le siège social de l'UQ et que les mots de passe ne sont effectivement pas encryptés. Il indique que, dans les circonstances, il n'est pas souhaitable que le mot de passe choisi par l'utilisateur soit le même que celui qui lui permet d'accéder au réseau de l'UQO. Il précise également que le STI ne peut accéder aux mots de passe de ce système et qu'il ne peut le modifier n'étant pas propriétaire du code source.

3.- Entérinement des décisions de la trois cent quarante-sixième (7 mars 2011) réunion du comité exécutif

Sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent quarante-sixième réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

4.- Affaires générales et corporatives

4.1 Information de la présidente

La présidente relate avoir assisté aux activités de reconnaissance tenues le 3 juin dernier à Gatineau et le 10 juin à Saint-Jérôme. Elle fait part au conseil que depuis lors, elle reçoit de nombreux commentaires positifs sur les nouveaux prix décernés.

Elle invite les membres intéressés à participer à l'activité de formation sur la responsabilité des administrateurs offerte par le siège social de l'Université du Québec, le 15 juin prochain. Le secrétaire général verra à communiquer avec les membres pour confirmer les modalités de participation.

Elle souligne à quel point le décès de madame Christiane Melançon, décédée le 30 mai dernier à l'âge de 52 ans au terme d'une courageuse lutte contre le cancer, a attristé la communauté universitaire. Elle mentionne que le témoignage livré par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche lors des obsèques fut fort élogieux et touchant. Elle invite les membres à le lire sur le site Web de l'UQO.

La présidente félicite chaleureusement Frédérique Delisle pour sa participation active à l'organisation hors pair du séminaire *Les CA : exercer son leadership au féminin*, tenu à l'UQO le 4 juin dernier et offert par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais dans le cadre de l'Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de l'Outaouais.

4.2 Information du recteur

Le recteur mentionne que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Line Beauchamp, a rencontré le conseil d'administration de la CRÉPUQ pour la première fois, le 26 mai dernier, à Québec. Parmi les sujets abordés lors de cette rencontre, celui de l'impact de la hausse des frais de scolarité sur l'accessibilité aux études universitaires est apparu comme l'un des principaux sujets de préoccupation de la ministre.

Il informe que la rencontre prévue avec la sous-ministre du MELS, madame Louise Pagé, concernant le dossier du problème de l'iniquité du financement de l'UQO, a dû être reportée. Il tentera, dans les prochaines semaines, d'obtenir un entretien avec la ministre elle-même pour éviter que l'UQO, dans le contexte de l'avènement des ententes de partenariats entre les universités et le MELS, soit doublement pénalisée au niveau de son financement.

Il informe également les membres que la Table Éducation Outaouais, dont il assume la présidence, présentera son rapport final définissant les attentes des partenaires régionaux à l'égard de la revendication d'un statut particulier pour l'enseignement supérieur en Outaouais, le 17 juin prochain. Le recteur invite les membres à lire le quotidien *Le Droit* dans la semaine du 20 juin 2011 pour connaître les détails du rapport et confirme que les membres seront informés rapidement du contenu de celui-ci. Le recteur fait également état des appuis et de l'engagement de certaines personnalités envers la cause, la plus récente étant celle de madame Maryse Gaudreault, députée de Hull, qui s'est engagée à devenir ambassadrice auprès du gouvernement du Québec.

Il souligne qu'une entente est intervenue récemment entre l'UQO et le Conseil du loisir scientifique pour la tenue, à l'UQO, au printemps 2012, de la finale régionale de l'Expo-sciences.

Trois citoyennes de l'Outaouais ayant un lien avec l'UQO seront décorées de l'Ordre de Gatineau le 14 juin prochain, pour leur contribution envers la communauté gatinoise et leur engagement exceptionnel. Il s'agit de Jo-Ann Donoghue, étudiante à la maîtrise en psychologie et fondatrice de l'Artishow, Louise Dumas, professeure honoraire de l'UQO qui a fait carrière au Département des sciences infirmières, et de Géraldine Hutton, récipiendaire d'un doctorat *honoris causa* de l'UQO.

Enfin, il souligne le travail collaboratif réalisé en vue des grandes retrouvailles des diplômés de l'UQO qui se tiendront le 17 septembre prochain. Il s'agira du plus grand événement organisé par l'Université pour favoriser le rassemblement des diplômées et diplômés de l'UQO. Il invite les membres à aviser tous les diplômés qu'ils connaissent de la tenue de cette activité d'envergure.

4.3 Planification stratégique

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources procède à une présentation du projet de publication, en format électronique, du « Tableau de bord » de la planification stratégique en débutant par un rappel sommaire des étapes ayant conduit à l'élaboration du plan stratégique 2009-2014 qui fut adopté par le conseil, en juin 2009. Il fait état des quatre comités de chantier qui ont été créés et chargés de voir à l'élaboration d'une soixantaine d'indicateurs, dont une douzaine seront éventuellement rendus publics par l'entremise du *Tableau de bord — Planification stratégique 2009-2014 de l'UQO*. Ce tableau de bord, qui sera accessible sur le site Web de l'Université, présentera les quatre grandes orientations autour desquelles graviteront des axes de développement qui balisent les objectifs à atteindre.

Le vice-recteur souligne qu'il reste encore du travail à faire étant donné la quantité d'informations nécessaires à la production du tableau de bord, mais que ce dernier est somme toute fort avancé. À la suite d'une présentation détaillée du tableau, il invite les membres à lui faire part de leurs commentaires.

Le recteur se dit très heureux du travail des comités de chantier et se déclare conscient des limites de la présentation auxquelles sont exposés les membres du conseil qui prennent connaissance, en séance, pour la première fois, du projet de tableau de bord. Il confirme l'importance que le conseil puisse prendre connaissance au préalable, avant leur publication, des indicateurs du Tableau de bord, ajoutant qu'un tel contenu est susceptible de susciter certaines questions parmi les membres de la communauté universitaire.

Des membres interviennent pour faire part de leur réaction à la présentation du vice-recteur. De façon générale, on considère le format du tableau bien conçu, très convivial et intéressant. En outre, il est facile à consulter. Sont également évoquées l'utilité d'insérer un lien vers les sites de médias sociaux, des suggestions concernant les aspects graphiques et la possibilité de repérer toute l'information inhérente à la planification stratégique à partir du tableau de bord pour ainsi minimiser le nombre de clics nécessaires en vue d'accéder aux autres renseignements recherchés.

Tout en reconnaissant l'importance du principe de transparence dans la divulgation de l'information concernant la planification stratégique mis de l'avant par la direction de l'Université, un membre souligne que cet effort de transparence doit se concilier avec les exigences que comportent l'ajout et la mise à jour des informations reliés à la planification stratégique. Ce même membre se dit en outre préoccupé par la divulgation de renseignements qui pourraient intéresser des concurrents.

Un membre intervient sur l'importance d'instaurer des pratiques de collaboration avec les responsables de programme, dans le contexte de la mise en œuvre de la planification stratégique et rappelle que la sensibilité autour des enjeux liés au climat de travail oblige, selon lui, à prévoir une consultation préalable des syndicats avant de faire usage des méthodes employées pour l'évaluer, ainsi qu'avant d'en diffuser les résultats.

Le recteur conclut en soulignant que la période estivale sera nécessaire pour finaliser la collecte des données et il dit prévoir être en mesure de soumettre le Tableau de bord au conseil d'administration pour consultation dès la séance du mois de septembre. Restera alors à finaliser les modalités de diffusion publique. Il est d'ailleurs convenu, en séance, que le conseil d'administration avalise, dans sa version finale, le contenu du Tableau de bord avant que celui-ci ne soit publié.

5.- Affaires académiques

5.1 Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CA-5334 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

5.2 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en sciences infirmières au site de travail Saint-Jérôme, le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Sylvain Brousseau à titre de professeur régulier en sciences infirmières.

Le vice-recteur explique que le candidat ne pourrait entrer en fonction qu'à partir de l'automne 2012. Le projet qui est soumis revêt donc un caractère particulier dont la justification repose sur la difficulté éprouvée à recruter des professeurs détenteurs d'un doctorat dans le domaine des sciences infirmières.

Un membre intervient afin de souligner que cette situation pourrait créer un précédent à l'UQO. En outre, il se questionne sur la nécessité qu'une entente soit convenue avec le Syndicat des professeures et des professeurs à cet effet.

Le vice-recteur indique qu'on pourrait certainement préciser les éléments de contexte justifiant une telle approche au sein des attendus compris dans le projet de résolution. Quant à la nécessité de procéder à une entente avec le syndicat à ce sujet, il ne pense pas que cela soit requis. Il se dit par ailleurs conscient du fait qu'une embauche différée comme celle qui est proposée fait en sorte de faire intervenir un forme de contrainte pour la future répartition des postes de professeur. Toutefois, à son avis, cette contrainte doit être relativisée étant donné la relative flexibilité engendrée par les différents départs qu'on observe au sein du corps professoral. De plus, le volume d'activités au sein du Département des sciences infirmières a été marqué par une hausse au cours des dernières années, ce qui laisse entrevoir des besoins importants pour les années à venir.

Afin de faire en sorte que des vérifications additionnelles puissent être complétées et qu'un projet de résolution revu soit présenté, les membres conviennent de reporter leur décision sur cette embauche à la séance ajournée.

5.3 Embauche d'un professeur régulier au Département de psychoéducation et de psychologie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en psychoéducation au site de travail Saint-Jérôme, le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Christophe Maïano à titre de professeur régulier en psychoéducation.

Un membre souligne, dans le contexte de cette embauche, qu'il serait important de faire la preuve qu'aucun candidat canadien n'a satisfait aux exigences de ce poste. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que l'Université a déjà procédé dans le passé à l'embauche, à titre de professeur, de personnes provenant de l'étranger. Une procédure stricte est respectée auprès des autorités gouvernementales afin d'assurer le respect de toutes les règles en vigueur.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CA-5336 concernant l'embauche d'un professeur régulier (Christophe Maïano) au Département de psychoéducation et de psychologie; laquelle est jointe en appendice.

5.4 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences administratives

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en aspects humains des organisations au site de travail Saint-Jérôme, le Département des sciences administratives a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur François Bolduc à titre de professeur régulier en aspects humains des organisations.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CA-5337 concernant l'embauche d'un professeur régulier (François Bolduc) au Département des sciences administratives; laquelle est jointe en appendice.

5.5 Limitation des admissions aux trimestres d'automne au programme court de deuxième cycle en technopédagogie (0506)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet de limitation des admissions aux trimestres d'automne au programme court de deuxième cycle en technopédagogie (0506).

Compte tenu du faible nombre de demandes d'admission aux trimestres d'hiver et dans la perspective de limiter l'impact négatif généré par celle-ci sur l'offre de cours, le comité de programme propose de limiter les admissions aux trimestres d'automne seulement au programme court de deuxième cycle en technopédagogie (0506).

À la suite d'une question posée par un membre quant à la nécessité de cette limitation, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche répond que cette orientation vise à faciliter le cheminement des étudiants étant donné l'offre de cours limitée avec laquelle les étudiants qui amorcent leur formation au trimestre d'hiver sont confrontés.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CA-5338 concernant la limitation des admissions aux trimestres d'automne au programme court de deuxième cycle en technopédagogie (0506); laquelle est jointe en appendice.

5.6 Limitation des admissions aux trimestres d'été au diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences comptables (comptabilité et pratique publique) - 3809

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet de limitation des admissions aux trimestres d'été au diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences comptables (comptabilité et pratique publique) - 3809.

Compte tenu de la modification du plan de formation sur 4 trimestres et dans la perspective de favoriser le suivi normal du nouveau cheminement, le comité de programme propose de limiter les admissions aux trimestres d'été seulement au diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences comptables (comptabilité et pratique publique) – 3809.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche procédera à des vérifications supplémentaires concernant le régime d'admission applicable, à la suite des préoccupations exprimées par un membre à cet égard.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CA-5339 concernant la limitation des admissions aux trimestres d'été au diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences comptables (comptabilité et pratique publique) - 3809; laquelle est jointe en appendice.

5.7 Modification aux conditions d'admission du certificat en soins infirmiers (4356) et du baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC) (7455), de même que l'ouverture des admissions au certificat en soins infirmiers (4356) au campus de Saint-Jérôme

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration des modifications aux conditions d'admission du certificat en soins infirmiers (4356) et du baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC) (7455).

L'admission au baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC) (7455) requiert une cote de rendement au collégial (cote R) de 24. Or, plusieurs candidates parmi celles qui sollicitent l'admission à ce programme ont obtenu une cote R inférieure à 24, mais supérieure à 22, soit celle avec laquelle maints étudiants sont admis dans d'autres programmes de l'Université du Québec en Outaouais.

Considérant le besoin d'infirmières bachelières au Québec, de même que la capacité démontrée au cours des dernières années par certaines étudiantes admises avec une cote R légèrement inférieure à 24 de réussir le programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC) (7455), et considérant la volonté de l'Université du Québec en Outaouais de n'admettre à ce programme que des étudiantes ayant obtenu une cote R de 24, il est proposé d'inviter les candidates à l'admission à ce programme qui ont obtenu une cote R inférieure à 24, mais supérieure à 22, à demander l'admission au certificat en soins infirmiers (4356), qu'elles devront réussir avec une moyenne pondérée cumulative de 2,8/4,3 pour devenir admissibles au baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC) (7455).

Par ailleurs, afin que les candidates à l'admission au baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC) (7455) au campus de Saint-Jérôme puissent bénéficier de ces mesures, il est recommandé d'ouvrir les admissions au certificat en soins infirmiers à Saint-Jérôme.

Un membre évoque un problème potentiel de cohérence des textes qui pourrait donner à penser que la « voie » d'admission au certificat constitue une règle quasi-automatique de continuité au baccalauréat. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souscrit au questionnement soulevé et dit vouloir procéder à des vérifications supplémentaires. Il estime qu'il serait en mesure de revenir avec des ajustements à proposer lors de la prochaine séance ajournée.

La présidente décrète la suspension des travaux, à 18 h 25, pour le repas.

La présidente décrète la reprise des travaux à 19 h 15.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Caroline Cyr, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution

352-CA-5340 concernant une modification aux conditions d'admission du certificat en soins infirmiers (4356) et du baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC) (7455), de même que l'ouverture des admissions au certificat en soins infirmiers (4356) au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

5.8 Ouverture des admissions à la concentration en santé mentale et soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions à la concentration en santé mentale et soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières.

Le projet de modification vise l'ajout d'une concentration en santé mentale et soins psychiatriques à la maîtrise en sciences infirmières offerte conjointement par cinq constituantes du réseau de l'Université du Québec (UQAR, UQAC, UQO, UQTR, UQAT), sous la forme d'un profil avec stages. La concentration comprend quatre cours de base communs aux programmes existants, sept cours de concentration en santé mentale, dont un déjà existant, deux stages de 4 crédits et quatre séminaires de 1 crédit.

La commission des études, lors de sa réunion du 21 avril 2011, a formulé un avis favorable face à ce projet.

Le vice-recteur souligne que l'apport de ce programme serait fort pertinent pour l'UQO et que déjà une dizaine de personnes souhaiteraient l'intégrer. Ce dernier ferait de l'UQO un joueur de première ligne. Il ajoute que ce dossier a été vu et approuvé à l'unanimité par la sous-commission des études ainsi que par la commission des études.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CA-5341 concernant l'ouverture des admissions à la concentration en santé mentale et soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières; laquelle est jointe en appendice.

5.9 Regroupements des programmes de cycles supérieurs par responsable de programmes et par comité de programmes

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration les regroupements des programmes de cycles supérieurs par responsable de programmes et par comité de programmes. Ceux-ci incluent la responsabilité des programmes de deuxième cycle en gestion des entreprises collectives.

La commission des études, lors de sa réunion du 2 juin 2011, a formulé un avis favorable face à ce projet.

La proposition émanant du Département des sciences infirmières d'effectuer une modification aux regroupements des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières par l'ajout d'un responsable des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières IPS-PL, n'a pas été retenue. Le fait que seulement cinq étudiantes soient inscrites à ce cheminement et que les cours de deuxième cycle en sciences infirmières IPS-PL recoupent en grande partie les cours des autres programmes en sciences infirmières expliquent cette orientation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, laquelle a été soutenue par la commission des études.

Par ailleurs, une modification est suggérée par laquelle le programme de MBA en sciences comptables serait associé au responsable des programmes de formation associés au titre de CA. Cette modification a reçu l'appui de la commission des études.

Un membre questionne la présence des programmes inactifs dans la liste des regroupements de programmes. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise qu'il importe de distinguer les programmes qui ont fait l'objet d'une décision de

fermeture de ceux qui ont vu leurs admissions suspendues. Dans le cas des programmes fermés, ceux-ci cessent essentiellement d'exister et pour offrir une formation équivalente, l'Université devrait mettre sur pied un nouveau programme. Dans le cas d'un programme dont les admissions sont suspendues, l'Université conserve la prérogative de rouvrir les admissions et de reprendre alors l'offre du programme. En ce sens, il importe qu'on identifie la responsabilité de ces programmes afin qu'une unité puisse se pencher sur la pertinence d'offrir à nouveau l'admission. Dans certains cas, toutefois, les programmes n'ont aucune activité depuis très longtemps et, malgré que ces programmes ne soient pas fermés, on recommande de ne pas procéder à la désignation d'une personne responsable car on juge qu'il est peu vraisemblable qu'on reprenne les activités dans ces domaines à court terme. S'il arrivait qu'un projet visant à relancer ces programmes soit mis de l'avant, on procéderait alors à la désignation d'un responsable de programme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CA-5342 concernant les regroupements des programmes de cycles supérieurs par responsable de programmes et par comité de programmes; laquelle est jointe en appendice.

5.10 Modification aux conditions d'admission du certificat en technologies de l'information (4802)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration une modification aux conditions d'admission du certificat en technologies de l'information (4802).

Dans l'optique de fournir une mise à niveau en mathématique adaptée aux étudiants admis conditionnellement au certificat en technologies de l'information (4802), la commission des études propose de remplacer le cours d'appoint *MAT0103 Mathématiques générales* par le nouveau cours *MAT1023 Éléments de mathématiques pour l'informatique* à titre de condition d'admission au programme de certificat en technologies de l'information (4802).

La commission des études, lors de sa réunion du 2 juin 2011, a formulé un avis favorable face à ce projet.

Après délibérations, sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CA-5343 concernant une modification aux conditions d'admission du certificat en technologies de l'information (4802); laquelle est jointe en appendice.

5.11 Modification aux conditions d'admission du certificat en informatique de gestion (4108)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation du conseil d'administration une modification aux conditions d'admission du certificat en informatique de gestion (4108).

L'ajout proposé consiste à modifier les conditions d'admission sur la base collégiale afin de pallier à l'hétérogénéité de la clientèle.

La commission des études, lors de sa réunion du 2 juin 2011, a formulé un avis favorable face à ce projet.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CA-5344 concernant une modification aux conditions d'admission du certificat en informatique de gestion (4108); laquelle est jointe en appendice.

5.12 Modification à la Politique d'éthique de la recherche avec les êtres humains – composition du comité d'éthique de la recherche

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que le comité d'éthique de la recherche doit traiter un nombre croissant de dossiers qui lui sont soumis. À certaines périodes, le volume de travail requis fait en sorte qu'il devient très difficile pour le comité d'assurer un traitement rapide des demandes qui lui sont acheminées.

Dans ce contexte, lors de sa réunion du 10 mars 2011, le comité d'éthique de la recherche a formulé une résolution recommandant au conseil d'administration de modifier l'article 6 de la Politique d'éthique de la recherche afin de faire passer de 4 à 6 le nombre de ses membres dans la catégorie « personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité ».

Concrètement, ces personnes sont normalement désignées parmi les professeurs de l'UQO suite à un appel de candidatures acheminé à l'ensemble du corps professoral de l'université.

Cette résolution a été acheminée au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui a enclenché une consultation du corps professoral à ce sujet. Les résultats de la consultation sont favorables à ce changement. La commission des études a aussi formulé un avis favorable relativement à cette modification.

Sur cette base, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au conseil d'administration de modifier la politique tel que suggéré.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Caroline Cyr, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CA-5345 concernant une modification à la Politique d'éthique de la recherche avec les êtres humains – composition du comité d'éthique de la recherche; laquelle est jointe en appendice.

5.13 Embauche d'une professeure au Département de travail social

Reporté à la séance ajournée.

5.14 Embauche d'une professeure régulière en adaptation scolaire au Département des sciences de l'éducation

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en éducation au site de travail Gatineau, le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Geneviève Lessard à titre de professeure régulière en adaptation scolaire.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CA-5347 concernant l'embauche d'une professeure régulière en adaptation scolaire (Geneviève Lessard) au Département des sciences de l'éducation; laquelle est jointe en appendice.

5.15 Embauche d'une professeure régulière en administration scolaire au Département des sciences de l'éducation

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en éducation au site de travail Gatineau, le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Madeleine Tchimou à titre de professeure régulière en administration scolaire.

Après délibérations, sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Guy Bellemare, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CA-5346 concernant l'embauche d'une professeure régulière en administration scolaire (Madeleine Tchimou) au Département des sciences de l'éducation; laquelle est jointe en appendice.

5.16 Embauche d'une professeure régulière en fondements de l'éducation au Département des sciences de l'éducation

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en éducation en fondements de l'éducation au site de travail Gatineau, le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Stéphanie Demers à titre de professeure régulière en fondements de l'éducation.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que madame Stéphanie Demers, candidate retenue pour le poste de professeure régulière mentionné précédemment, était jusqu'à tout récemment étudiante au doctorat à l'UQO. Dans le but d'éviter toute situation conflictuelle advenant son embauche, cette dernière a fait les démarches requises et complètera ses études doctorales comme étudiante de l'Université du Québec à Montréal. Il ajoute que ces démarches ont été facilitées par le fait que madame Demers chemine au doctorat en éducation qui est offert par l'UQO en association de l'UQAM.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CA-5348 concernant l'embauche d'une professeure régulière en fondements de l'éducation (Stéphanie Demers) au Département des sciences de l'éducation; laquelle est jointe en appendice.

5.17 Embauche d'un professeur suppléant en fondements des sciences infirmières au Département des sciences infirmières

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en sciences infirmières au site de travail Saint-Jérôme, le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières a recommandé au conseil d'administration l'embauche de monsieur Sylvain Brousseau à titre de professeur régulier en sciences infirmières, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2012.

Pour faire face à ses besoins d'ici l'entrée en fonction de monsieur Brousseau, le Département des sciences infirmières souhaite combler le poste en procédant à l'embauche d'un professeur suppléant pour la période débutant le 1^{er} juillet 2011 et se terminant le 30 juin 2012. Cette embauche vise à stabiliser l'offre des cours de fondements dans les programmes de sciences infirmières offerts à Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CA-5349 concernant l'embauche d'un professeur suppléant en fondements des sciences infirmières (Olivier Legrand) au Département des sciences infirmières; laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Acquisition d'un réseau de stockage de données et de serveurs

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources rappelle qu'en 2006, l'Université s'est dotée d'une infrastructure comprenant des serveurs et un réseau de

stockage de données (SAN) afin de stabiliser les environnements de production et de permettre une consolidation à grande échelle des serveurs de l'Université.

En 2011, l'ensemble de nos serveurs (soixantaine de serveurs virtualisés) sont hébergés dans cette infrastructure. On y retrouve, entre autres, les serveurs suivants : de courriels, Web, de gestion des fichiers, d'impression, de bases de données, de ressources humaines, de ressources financières, de dossier étudiant, de recherche.

L'Université désire faire l'acquisition de nouveaux serveurs et d'un nouveau réseau de stockage et utiliser l'infrastructure achetée il y a 5 ans pour assurer une redondance de ses systèmes critiques et permettre une relève de ses environnements en cas de panne ou de sinistre. Un document décrivant la nature, les conditions particulières et les devis techniques de l'appel d'offres est joint à l'annexe 1.

Conformément aux directives de la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a lancé le 24 mai 2011, un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) pour recevoir des propositions de la part des entreprises intéressées. L'objectif poursuivi étant d'obtenir les tarifs les plus concurrentiels.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 juin 2011. Les propositions ont été étudiées par le Service des technologies de l'information et la division des approvisionnements de l'Université et un document résumant le processus d'appels d'offres et de recommandation a été remis en séance.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources explique que la nécessité d'acquérir un réseau de stockage de données et de nouveaux serveurs provient du fait qu'il sera nécessaire de doubler l'espace de stockage disponible au cours des quatre à cinq prochaines années.

Il informe qu'une seule soumission, émise d'une compagnie locale, fut reçue. Cette compagnie locale est en réalité un des fournisseurs de la compagnie IBM.

Quelques membres font part de leur étonnement quant au court laps de temps, soit 12 jours, laissé aux entreprises pour préparer et émettre leur soumission et croient que cela expliquerait en partie l'unique soumission reçue. Un membre souligne en outre que dans ce milieu particulier, un délai aussi restreint dans le cadre d'un appel d'offres peut donner à penser que l'adjudicateur du contrat peut avoir une préférence pour un fournisseur spécifique, ce qui n'est évidemment pas en cause ici. Dans la foulée du commentaire qui précède, il est suggéré qu'à l'avenir l'Université prévoit une plus longue période d'affichage de ses appels d'offres afin de bénéficier du plus grand nombre possible de soumissions et, par voie de conséquence, de profiter du meilleur prix possible.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources affirme que le coordonnateur aux approvisionnements a lancé l'appel d'offres en bonne et due forme et que si des problèmes de délais s'étaient posés, les entreprises intéressées auraient pu formuler des demandes de prolongation des délais, ce qu'elles n'ont pas fait.

Un autre membre s'interroge sur la provenance des données diverses inscrites dans l'appel d'offres et demande si une étude des besoins a été réalisée et, dans l'affirmative, par quelle autorité. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources répond que c'est le Service des technologies de l'information qui a travaillé à la collecte des données et aux analyses préalables à cet appel d'offres pendant plusieurs mois et qu'aucun consultant externe n'a été engagé à cet effet.

Le stockage des données auprès d'entreprises externes de type « cloud » est proposé par un membre. Le vice-recteur répond que puisque ces systèmes ne peuvent encore garantir la sécurité des données, il n'est pas envisageable pour le moment d'y faire appel.

Le vice-recteur confirme que le campus de Saint-Jérôme bénéficiera du nouvel équipement pour le stockage de ses données.

Après délibérations, sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CA-5351 concernant l'acquisition d'un réseau de stockage de données et de serveurs; laquelle est jointe en appendice.

6.2 Renouvellement des contrats d'assurance collective de l'Université du Québec au 1^{er} juin 2011

Le secrétaire général informe les membres que lors de sa réunion tenue le 25 mai 2011, l'Assemblée des gouverneurs a adopté la résolution 2011-6-AG-R-109 relative au renouvellement des contrats d'assurance collective de l'Université du Québec.

Celle-ci recommande aux conseils d'administration des établissements de l'Université du Québec de ratifier, pour l'exercice 2011-2012, le renouvellement des contrats d'assurance collective que l'Assemblée des gouverneurs a approuvés, avec Desjardins Sécurité financière et Financière Manuvie, en tenant compte de l'ajustement nécessaire des primes en découlant. Fait à noter, l'adoption de cette proposition entraîne, pour cet exercice, un congé partiel de la prime en assurance vie de base.

C'est le conseil d'administration qui dispose du pouvoir de ratification à cet effet. Une copie de la résolution devra être transmise au secrétaire général de l'Université du Québec.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CA-5352 concernant le renouvellement des contrats d'assurance collective de l'Université du Québec au 1^{er} juin 2011; laquelle est jointe en appendice.

6.3 Adjudication du contrat pour la fourniture de services en électricité

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que l'Université du Québec en Outaouais doit s'adjoindre les services d'un entrepreneur en électricité pour répondre à ses besoins ponctuels dans ce domaine. Depuis juillet 2009, ces services sont rendus par l'entreprise Alpha Électrique qui avait été nommée par le comité exécutif suite à une demande de propositions.

Conformément à la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a lancé, le 13 mai 2011, un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) pour recevoir des propositions de la part d'entrepreneurs en électricité. L'objectif poursuivi était d'obtenir le taux horaire le plus concurrentiel de la part d'un entrepreneur possédant les qualifications nécessaires et qui est en mesure de répondre à un appel d'urgence à l'intérieur d'un délai d'une heure.

L'ouverture des propositions a été faite le 31 mai 2011. Trois entreprises ont déposé des propositions conformes au devis. L'étude des propositions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université. Un document d'analyse d'appel d'offres et de recommandation est joint en annexe. Le prix le plus bas ainsi que la conformité étaient les critères de sélection d'une entreprise et la recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Alpha Électrique. Le contrat commence le 1^{er} juillet 2011 et se termine le 30 avril 2012. Le contrat pourra être reconduit deux fois pour une période d'une année à chaque fois, au gré de l'Université.

Après délibérations, sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CA-5353 concernant l'adjudication du contrat pour la fourniture de services en électricité; laquelle est jointe en appendice.

6.4 Dotation du poste de directeur adjoint ou directrice adjointe du soutien aux études à Saint-Jérôme

Les membres du conseil conviennent unanimement, à la suite des explications de la présidente, que ce point soit traité lors de la séance ajournée du conseil, puisque le processus de sélection est actuellement en cours, les entrevues devant avoir lieu le 16 juin 2011.

7.- Nomination

7.1 Nomination d'un membre au comité de santé, sécurité et prévention

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne qu'à la suite de la vacance de la représentante des personnes chargées de cours au comité de santé, sécurité et prévention et comme prévu à la Politique de santé, sécurité et prévention, le Syndicat des chargées et chargés de cours a désigné un membre, soit madame Caroline Cyr, à titre de représentante du Syndicat, pour le représenter audit comité.

Le conseil d'administration est donc invité à nommer madame Caroline Cyr jusqu'au 31 mai 2012.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CA-5354 concernant la nomination d'un membre au comité de santé, sécurité et prévention (Caroline Cyr); laquelle est jointe en appendice.

8.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente les plus récentes statistiques concernant les demandes d'admission pour le trimestre d'automne 2011 et confirme que la tendance à la hausse des admissions dans les programmes offerts aux deux campus se maintient, puisque l'on observe une augmentation de l'ordre de 14 %, par rapport à la même date l'année dernière. 1447 demandes d'admission ont été reçues pour des programmes offerts à Saint-Jérôme, comparativement à 1095 l'an dernier à la même date. Pour les programmes offerts à Gatineau, 2916 demandes d'admission ont été reçues, comparativement à 2721 l'an dernier à la même date.

Le volume d'inscriptions au trimestre d'automne 2011 marque aussi une augmentation, laquelle se situe autour de 10 % par rapport à l'automne 2010.

Il sensibilise le conseil au fait que le poste de directeur du module des sciences comptables est vacant et qu'aucun professeur, à ce jour, ne s'est manifesté pour soumettre sa candidature. Il évoque comme difficulté potentielle le fait que ce département auquel est rattaché le module ne dispose pas d'un grand nombre de professeurs qui sont en conséquence moins nombreux pour assumer les nombreuses tâches de responsabilités de programmes et autres responsabilités académiques qui incombent à celui-ci. Il rappelle aux membres les difficultés associées au recrutement des professeurs dans le domaine des sciences comptables.

La présidente souhaite un bon retour, dans son pays d'origine, à monsieur Jean-Richard Gomah-Pettry, stagiaire au secrétariat général, et elle souligne également qu'il s'agit de la dernière participation de monsieur Luc Chaput, qui entreprendra sa retraite en septembre prochain.

9.- Dépôt de documents

- 9.1 Synthèse de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en travail social (3763 et 3563)
- 9.2 Synthèse de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en éducation (3701-3503 (M.A.) et 3702 (M. Ed.))
- 9.3 Calendrier des instances statutaires de l'UQO 2011-2012
- 9.4 Lettre du professeur honoraire Yves Asselin

10.- Relations de travail

10.1 Renouvellement de la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais

Madame Murielle Laberge, doyenne de la gestion académique, est présente pour ce point.

En vertu de l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec, les employés membres du conseil d'administration et les observateurs quittent la séance.

La Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais est échue depuis le 31 mai 2010. Les négociations pour son renouvellement ont débuté à l'automne 2010 par le dépôt des revendications syndicales pour en arriver à une entente de principe le 25 février 2011.

Il est important de noter que cette ronde de négociation s'est faite dans un cadre de respect mutuel des parties et d'une volonté commune d'améliorer les conditions de travail tout en reconnaissant les limites des parties eu égard à leurs demandes respectives.

Pour la direction de l'Université, les propositions qui ont été faites à la table de négociation en vue de répondre aux demandes syndicales l'ont été en lien avec les deux préoccupations majeures suivantes :

- démontrer l'importance pour l'UQO du corps professoral et lui manifester notre volonté de lui offrir de bonnes conditions de travail, comparables à celles existantes ailleurs au Québec;
- respecter les contraintes financières de l'UQO.

Par ailleurs, un certain nombre d'enjeux ont été identifiés par la direction de l'Université, entre autres, en ce qui a trait à l'application des critères d'embauche, aux modalités de nomination des directions de module et responsables de programmes, la gestion des cours en appoint, la moyenne d'étudiants par groupe-cours et les processus d'évaluation.

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des principales modifications apportées à la convention collective venue à échéance le 31 mai 2010 en consultant le projet de convention et son résumé. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et la doyenne de la gestion académique passent en revue ces modifications en expliquant les motivations qui les sous-tendent.

Le 15 mars 2011, lors d'une assemblée générale spéciale, le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais a accepté ce projet de nouvelle convention collective.

Les membres du conseil d'administration sont donc maintenant invités à adopter le projet de convention collective qui encadrera les conditions de travail des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais jusqu'au 30 avril 2015.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CA-5355 concernant le renouvellement de la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

11.- Ajournement de la séance

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle, il est résolu à l'unanimité que la séance soit ajournée à 22 h 30, à une date à

préciser par le secrétaire général et à confirmer par la présidente, à la suite de la consultation à effectuer auprès des membres.

REPRISE DE L'ASSEMBLÉE – 27 JUIN 2011

La présidente du conseil, madame Lisette Blouin-Monfils, constate le quorum et décrète, le lundi 27 juin 2011, à 16 h, la reprise des travaux de la séance ajournée du conseil du 13 juin 2011. Elle rappelle aux membres que le conseil est invité à traiter des points 5.2, 5.13 et 6.4 dont l'inscription avait été approuvée lors de l'adoption de l'ordre du jour de cette séance. De plus, tel que convenu lors de la dernière séance, le conseil sera invité à traiter de nouveau le point 5.7, compte tenu des vérifications supplémentaires qui avaient été requises du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et qu'il est en mesure de transmettre.

Elle rappelle également que la documentation relative au traitement de ces points a été envoyée aux membres dans le délai requis par le règlement.

5.2 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle qu'il avait été convenu, lors de la séance du 13 juin 2011, de reporter le traitement du présent point, pour lui permettre de procéder à certaines vérifications. Ainsi, il confirme que ce dossier d'embauche ne requiert pas d'entente formelle avec le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO, telle que cette possibilité avait été évoquée. Un nouveau projet de résolution comprenant des attendus additionnels en lien avec les difficultés d'embauche observées dans le domaine des sciences infirmières est présenté. Ce projet vise à mieux préciser les contraintes qui ont mené à cette embauche par anticipation.

Monsieur Brousseau est actuellement étudiant au programme de doctorat en sciences infirmières à l'Université de Montréal. Il est boursier FERASI jusqu'en août 2012. Cette bourse est décernée à des étudiants qui s'engagent dans des études doctorales en gestion des soins infirmiers. Les conditions liées à cette bourse ne permettent pas à monsieur Brousseau d'occuper un emploi rémunéré pendant la période couverte par la bourse.

Par ailleurs, on connaît la difficulté de recruter des candidats détenteurs d'un doctorat en sciences infirmières. Cette situation a amené l'Université à accepter de modifier les critères d'embauche pour ce secteur et permettre de soutenir des professeurs embauchés sans doctorat pour qu'ils poursuivent leurs études doctorales pendant les premières années de leur embauche à l'UQO. Cette situation entraîne des coûts importants pour l'Université et a aussi des conséquences sur la capacité du Département des sciences infirmières à assurer une présence de ses professeurs pour l'enseignement auprès des différents programmes de ce domaine. Dans ce contexte, l'embauche différée de monsieur Brousseau présente des avantages importants.

De l'avis du comité de sélection, ce candidat présente un fort potentiel pour contribuer aux activités du département dans les années à venir. Ce potentiel a d'ailleurs été reconnu du fait qu'il soit récipiendaire d'une bourse FERASI (Formation et expertise en recherche en administration des services infirmiers). Il importe également de souligner que la motivation de monsieur Brousseau à faire carrière à l'UQO s'appuie sur plusieurs facteurs dont le fait qu'il soit résident de la région des Basses-Laurentides.

Il est inhabituel de recommander au conseil d'administration de procéder à des embauches différées d'une période aussi importante. Cette recommandation s'appuie sur les motifs déjà énoncés. Par ailleurs, il importe également de souligner que les activités du Département des sciences infirmières connaissent un essor important depuis quelques

années. En particulier, les programmes offerts à Saint-Jérôme sont fortement fréquentés. En ce sens, il y a tout lieu de croire que le nombre de postes affectés à ce département à Saint-Jérôme sera maintenu au cours des prochains exercices de répartition des postes. Toutefois, la présente décision ne doit pas avoir pour effet de fixer, a priori, les résultats de la répartition des postes qui sera conduite à l'automne 2011. Ainsi, advenant que le nombre de postes affectés à Saint-Jérôme au Département des sciences infirmières pour l'année 2012-2013 soit diminué, la répartition assurera les mécanismes requis pour faire en sorte que le nombre de postes disponibles soit respecté.

Compte tenu de ce qui précède, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au conseil d'administration d'accepter l'embauche de cette personne, mais en faisant en sorte que l'entrée en fonction de celle-ci soit postérieure à la période couverte par la bourse FERASI.

Un membre émet la remarque qu'un nombre important de professeurs sont embauchés conditionnellement à l'obtention de leur doctorat et que cela représente une charge financière substantielle pour l'UQO. Tout en partageant ce constat, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche tient à préciser qu'il faut prendre en considération que certains secteurs présentent des particularités spécifiques, tels que les sciences infirmières et les sciences comptables et que la compétition, dans le recrutement de professeurs, peut parfois s'avérer féroce.

Un membre est surpris de constater que la candidature de monsieur Sylvain Brousseau fut adoptée à la majorité et non à l'unanimité lors de l'assemblée départementale des sciences infirmières et demande à obtenir des explications. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que les débats entourant les processus d'embauche au sein des départements font intervenir des considérations multiples. De façon générale, les décisions reçues de la part des assemblées départementales, comme des autres unités de l'Université, sont traitées sans égard au partage des votes lors des décisions prises par ces instances. Comme c'est la pratique habituelle, le vice-recteur indique qu'il n'a pas cherché à savoir quels étaient les motifs à l'appui des dissensions exprimées par certains professeurs. D'ailleurs, il indique que, lors des travaux des assemblées départementales, la pratique veut que les professeurs puissent voter librement sans avoir à justifier leur vote.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CA-5335 concernant l'embauche d'un professeur régulier (Sylvain Brousseau) au Département des sciences infirmières; laquelle est jointe en appendice.

5.7 Modification aux conditions d'admission du certificat en soins infirmiers (4356) et du baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC) (7455), de même que l'ouverture des admissions au certificat en soins infirmiers (4356) au campus de Saint-Jérôme

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirme la pertinence du questionnement soulevé par un membre, lors de la séance précédente, quant à la cohérence de maintenir, comme exigence commune d'admission, parmi d'autres, tant au certificat qu'au baccalauréat, le cours ARU9003. Il suggère au conseil de modifier la résolution 352-CA-5340 en modifiant la dernière phrase du dernier paragraphe, faisant en sorte que le cours ARU9003 demeure une condition d'admission au baccalauréat seulement, et non au certificat.

La présidente, avec l'accord du membre ayant proposé et de celui qui a appuyé, et avec l'accord unanime des membres, confirme la validité de cette modification effectuée à la résolution et autorise en conséquence le secrétaire général à procéder à cette modification.

5.13 Embauche d'une professeure régulière au Département de travail social

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en organisation communautaire au site de

travail Saint-Jérôme, le Département de travail social a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de travail social recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Lise St-Germain à titre de professeure régulière en organisation communautaire.

La présidente invite les membres à consulter l'avis d'inscription et le projet de résolution qui avaient été déposés dans le dossier-séance du 13 juin 2011. Elle rappelle que le traitement de ce projet de résolution avait été reporté dans la mesure où le dossier n'avait pas été transmis aux membres dans les délais habituels.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CA-5350 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de travail social (Lise St-Germain); laquelle est jointe en appendice.

6.4 Dotation du poste de directeur adjoint ou directrice adjointe du soutien aux études à Saint-Jérôme

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que lors de l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2011-2012, un poste de directeur adjoint ou directrice adjointe du soutien aux études à Saint-Jérôme a été créé. Il s'agit d'un nouveau poste cadre relevant de l'autorité de la directrice du soutien aux études à Saint-Jérôme et qui vise à soutenir la gestion et le développement des activités de l'UQO à Saint-Jérôme. Une description de fonction a été élaborée. Cette description de fonction a fait l'objet d'un échange avec l'Association des cadres, et ce, tel que prévu dans le cas des nouveaux postes, au protocole d'entente entre l'UQO et l'Association des cadres de l'UQO concernant les conditions de travail du personnel cadre.

Le concours a été lancé en affichant d'abord le poste auprès des cadres actuels de l'UQO. Aucune candidature n'a été reçue à cette étape.

Un affichage externe a ensuite été réalisé. Le poste a été affiché dans les journaux des Laurentides ainsi que par le biais d'outils de diffusion Internet (AMEQ en ligne). Au total, 38 candidatures ont été reçues dans les délais fixés par le concours.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a constitué un comité de sélection qui était formé des personnes suivantes :

Annik Gélinau, directrice du soutien aux études à Saint-Jérôme
 Annie Aimé, professeure, Département de psychoéducation et de psychologie
 Josée Grenier, professeure, Département de travail social
 Luc Maurice, secrétaire général
 Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, président du comité.

Trois candidats furent reçus en entrevue à Saint-Jérôme, le 16 juin. Au terme de ses travaux, le comité de sélection recommande au conseil d'administration de retenir la candidature de madame Liette Faubert pour ce poste. Madame Faubert est déjà à l'emploi de l'UQO à Saint-Jérôme et son expérience de travail, au cours des dernières années, s'inscrit dans les orientations de ce nouveau poste. Rappelons que l'UQO a récemment décerné le prix « Employée d'honneur » à madame Faubert.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources explique que la date de son entrée en fonction est pour le moment indéterminée. Il est donc résolu de modifier la résolution 352-CA-5356 à cet effet. Il faudra lire « Il est résolu d'embaucher madame Liette Faubert à titre de cadre pour un premier contrat de deux ans. ». Le reste de la phrase, soit « commençant le et se terminant le », doit être biffé.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la

résolution 352-CA-5356 concernant la dotation du poste de directrice adjointe du soutien aux études à Saint-Jérôme (Liette Faubert); laquelle est jointe en appendice.

12.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 26 septembre 2011 à 16 h 30.

13.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Frédérique Delisle, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 16 h 25.

Original signé par :

La présidente, Lisette Blouin-Monfils
Le secrétaire, Luc Maurice